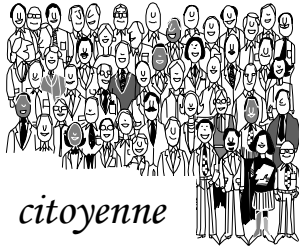


Démarche



Rive de Gier le 13 décembre 03



Inondations du 2 décembre 03 : Eviter que de telles conséquences désastreuses ne se reproduisent !

Notre association, qui milite en faveur d'une action citoyenne donc constructive, a volontairement attendu quelques jours pour s'exprimer sur le dossier. Tout d'abord pour ne pas traiter d'un sujet dans le « flot de l'action » et éviter toute interprétation opportuniste, également afin d'avoir le recul suffisant pour travailler le dossier avec des personnes qui ont été inondées début décembre, mais aussi avec des techniciens et des historiens.

La question qui a guidé notre travail était: Pourquoi l'eau a inondé une partie de la ville et qu'est ce que l'on doit mettre en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise? (Une question qui n'a pas été abordée par la majorité municipale)

Il est évident que les conséquences de cette inondation sont lourdes pour la population :

- caves pleines d'eau et de boues avec détérioration d'équipements (congélateurs, chaudières...)
- Destruction par immersion des véhicules garés rue du Canal.
- Détérioration d'appartements et de commerces (Renaissance) par la montée des eaux.
- Isolement complet de Rive de Gier (coupure A 47 et voie ferrée)

Rive de Gier: ville d'eaux?

-Travailler ce sujet nécessitait de regarder dans le rétroviseur. L'ouvrage écrit par Roland Fournel et Anne-Marie Masson en 1999, sous l'égide de l'Association Ripagérienne de Recherches Historiques et intitulé « Le Gier une rivière, des hommes. Crues et ponts de Rive de Gier » montre que les crues et les inondations ont ponctué la vie des ripagériens. L'histoire montre que la Boirie a plusieurs fois pataugé dans 1 mètre et demi d'eau!

La crue du 06 août 1864 est la première crue pour laquelle les historiens ont trouvé une description. Rive de Gier avait pourtant connu des montées des eaux mémorables , certaines amplifiées par le canal et ses écluses : 1777, 2 en 1790, 1827, 1833, 1834 : le maire , dans une lettre au préfet , indique que 8 ponts et passerelles sont emportés, une verrerie écroulée, 1840, 1841 (le pont du canal de Lorette est emporté), 1851, 1852(une pile de la passerelle des gendarmes est emportée par le torrent), 1854,1855 et 1856 (Le Gier s'est élevé à une hauteur d'environ 4 mètres et le chemin de fer est interrompu entre Rive de Gier et Lyon), 1872, 1886, 1888, 1891, 1896 et 1899.

La crue de 1900 est telle que le Mémorial de la Loire écrit : « Les eaux ont envahi la Société Anonyme des Verreries de Rive de Gier et éteint 2 fours. Plus de 300 ouvriers sont sur le pavé.» Il y eut ensuite celles de 1901, 1903, 1905, 1907, 1914, 1935 (un tramway a déraillé plaine de Grézieux et la voie ferrée est obstruée), celle de 1959 (dans certaines caves il y a 2 mètres d'eau), 1966, 1977 (800 mètres d'autoroute inondés, les trains ne circulent que sur 1 voie), 1983 (L'A 47 subit une coupure), 1986, 1989, 1993, 1994, 1996 (L'A 47 est coupée à hauteur de la Grand -Croix).

L'histoire et les événements les plus récents montrent que l'on assiste à des situations reproductibles: caves inondées, voie ferrée bloquée, A 47 paralysée et menaces sur l'outil de travail de Bormioli. Faut-il s'en accommoder, nous pensons que NON!

La situation singulière de Rive de Gier

Notre ville présente une situation singulière vis à vis du risque d'inondation. En effet, nous sommes la seule commune où le Gier traverse le centre de la ville et la situation est figée à la fois par la couverture de la rivière sur 1,2 Km et par son parcours à travers la verrerie Bormioli. Or à saint-chamond, son débit est nettement moins inquiétant et à Givors, la rivière n'est pas couverte.

- **Etions- nous à l'abri d'une inondation ?** En 1998, une étude (exigée par l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la zone de SFR) menée par le GREBE indiquait que «la tendance est à l'aggravation du risque hydraulique dans la vallée » et mettait en évidence le risque de crue sur la ville. Les points noirs étant le pont de la Verrerie (qui a conduit à l'inondation de Couzon) et le Pont du Gourd Marin « incapables de laisser passer une crue centennale»
- L'étude mettant en exergue les facteurs défavorables: extension de l'urbanisation qui gagne les coteaux et imperméabilise des surfaces considérables du bassin versant, aménagements routiers importants, vétusté de certains ouvrages et notamment des murs de soutènement.

Les élus ont -ils bien pris en compte ces risques? Même si la reconquête du Gier a été entreprise depuis 25 ans avec une nouvelle dimension donnée en 1994 par le contrat de rivière mais la question du risque de crue et d'inondation n'a pas

prévalu sur d'autres considérations (mise en valeur des berges) et il faut bien rappeler que la commune de Lorette, qui n'a pas participé à cette action collective, a laissé des berges pas entretenues, avec des risques que des arbres ou gros végétaux ne viennent bloquer les ponts en aval, générant l'inondation.

Les propositions des élu(e)s de Démarche Citoyenne

Premier point: Nous tenons à saluer le travail des employés municipaux qui ont fait le maximum pour aider les riverains inondés. Leur dévouement est d'autant plus méritoire que certains d'entre eux n'étaient pas équipés pour ce genre de d'interventions et de travaux (déblaiement des boues) !

Nous rappelons nos propositions:

1^{er}) Réactivation du contrat de rivière à l'échelle intercommunale avec l'objectif de contrôler le débit de la rivière et d'éviter les inondations avec la construction d'ouvrages de rétention en amont de Rive de Gier.

2^{ème}) Barrages (4) qui se déversent dans le Gier: mise en place d'une coordination intercommunale de gestion des flux afin de gérer les capacités des retenues dans une optique de régulation (éviter les crues en aval). Cette proposition étant liée à la quatrième.

3^{ème}) Mise en place d'actions de prévention. Rappelons que par le passé un technicien – dont le poste a été supprimé par la municipalité dirigée par Jean- Claude Charvin- effectuait des visites préventives des ouvrages de couvertures et des ponts, du Gier et de ses affluents : le Feloin, Egarande et le Couzon. N'oublions pas que les troncs d'arbres, gros végétaux sont à l'instigation des inondations par le simple phénomène d'obstruction.

4^{ème}) Mise en place d'un plan de prévention des risques (lequel est de la compétence préfectorale) permettant de prévenir suffisamment tôt les riverains (ne serait-ce que pour déplacer les véhicules qui étaient garés rue du Canal et qui sont aujourd'hui hors d'usage! La population a bien été informée par haut-parleurs mais l'eau était déjà montée)

5^{ème}) Nous rajouterons notre souhait (l'accident de Saint-Romain-en-Jarez nous a également fait réfléchir) sur la nécessité d'obtenir de la société HMF 2 ou 3 appartements réservés à des actions de solidarité.(accueil de familles qui ont dû quitter leur logement suite à des catastrophes ou autres événements exceptionnels)

Pour l'association: le président Jean POINT



Pour tout contact: Jean POINT 7 rue de Grozagaque 42800 Rive de Gier
téléphoe 04 77 75 80 90